



PRÉFET DE L'ARDÈCHE



Privas le 23 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maladie de l'œdème du sanglier Réunion du comité de suivi à la préfecture de l'Ardèche

Une réunion du comité de veille sanitaire et de suivi de la mortalité des sangliers s'est tenue à Privas le 10 juillet dernier.

Ce comité restreint associe les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Chambre d'agriculture et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche .

Comparativement aux années précédentes, où la mortalité était sévère avec près d'une dizaine de cas par semaine durant les étés 2013 et 2014, cette année 6 cas de mort suspecte ont été recensés sur une période de 2 mois.

Le tableau ci-dessous montre l'état de la situation et les analyses réalisées.

Date	Commune	Nb	Observation
19/05/2015	Saint-Laurent du Pape	1	Non prélevé (décomposition)
22/05/2015	Saint-Laurent du Pape	1	Prélevé : NEGATIF
21/06/2015	Vals les bains	1	Non prélevé (décomposition)
22/06/2015	Vals les bains	1	Non prélevé (décomposition)
19/06/2015	Montpezat sous Bauzon	1	Non prélevé (décomposition)
27/06/2015	Thueyts	1	Prélevé : en attente de confirmation

A ce jour, les résultats d'analyses effectuées sur les prélèvements réalisables sont :

- négatifs pour les recherches concernant la maladie de l'œdème des sangliers pour le secteur de Saint Laurent du Pape.
- en attente de confirmation par le laboratoire de référence car la première série d'analyse effectuée sur le prélèvement d'un marcassin de 6-8 mois environ, découvert mort à Thueyts, a porté une suspicion d'*Escherichia coli* responsable de la maladie de l'œdème du sanglier. Les résultats de confirmation ou d'infirmité sont attendus d'ici la fin du mois.

La surveillance reste de mise.

La mobilisation du monde de la chasse et même du grand public à la vigilance est nécessaire pour alerter les services au moindre cas de mortalité suspecte (hors collision ou action de chasse).

Toute découverte d'un sanglier mort ou agonisant laissant penser à une suspicion de maladie de l'œdème (donc hors collision) doit être signalée aux numéros suivants :

- **En semaine : 04.75.87.88.20** à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

- **Le week end : 04.75.64.62.44** au service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en Ardèche

Pas de danger pour l'alimentation humaine.

Rappelons que cette maladie n'a aucun impact sur la santé publique, elle ne fait pas partie des maladies animales réglementées et n'entraîne donc aucune mesure sanitaire obligatoire.

Pour la viande de sanglier, il n'y a donc aucune restriction de consommation. C'est l'occasion néanmoins de rappeler les bonnes pratiques habituelles d'hygiène qui doivent être respectées en tous temps lors de l'éviscération et de la préparation de l'ensemble des venaisons. La cuisson à cœur permet notamment de prévenir les risques microbiens et parasitaires, comme par exemple la trichine.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche

Tél : 04.75.87.88.20

<http://www.fdc07.fr/> rubrique « nous contacter »